

Proportionnalité

1) Pourcentage de femmes dans l'entreprise : $\frac{2400}{6400} = 0,375 = \boxed{37,5\%}$

Il y a 37,5 % de femmes dans l'entreprise.

2) Nombre de femmes utilisant les transports en commun :
 $2400 \times \frac{45}{100} = 1080$ **1080 femmes prennent les transports en commun.**

3) Salaire d'une femme : $56 \times 166,5 = 9324$

Donc une femme qui travaille 166h 30 min, reçoit un salaire de 9324 F

4) Augmentation reçue par la femme : $9324 \times \frac{2,5}{100} = 233,1$

Nouveau salaire de cette femme : $9324 + 233,1 = 9557,1$

Le nouveau salaire de cette femme est donc 9557,10 F

5) Temps de travail de la femme : $9811,2 \div 56 = 175,2 = 175 \text{ h } 12 \text{ min}$

La femme a donc travaillé 175 h 12 min.

6) Si elle a touché 10 047 F après son augmentation, c'est que ce salaire correspond à 102 % de son ancien salaire, donc son ancien salaire est donc : $\frac{10047}{1,02} = 9850 \text{ F}$ (102 % = 1,02)

Donc l'ancien salaire de cette femme est 9850 F.